

Compte rendu de la réunion du samedi 2 mai 2020

Lieu : Salle des fêtes d'Aubepierre

Eté présents : Madame Brigitte JACQUEMOT (Maire), Monsieur Bertrand REMOND (Maire adjoint), Madame Nelly RENAUDIN (Maire adjointe), Mesdames et Messieurs Jérôme BEAULIER, Michel CHIQUOT, Isabelle CLAVEAU, Jérémie COCHET, Bruno EROSTATE, Sébastien GERMAIN, Sylvain GORRET, Catherine JOLIVET, Laurence LESEINE, Quentin PLIOT, Martial ROUSSEAU.

Ordre du Jour :

1. Distribution des masques tissus mis à disposition par le Conseil Départemental de Seine et Marne
2. Ouverture des classes le 11 mai dans la commune d'Aubepierre / Ozouer-le-Repos
3. Classe de mer

Distribution des masques tissus mis à disposition par le Conseil Départemental de Seine et Marne

Afin de protéger l'ensemble des seine et marnais, et dans la perspective du déconfinement dont la date est à ce jour arrêtée au 11 mai 2020, le Conseil Départemental de Seine et Marne va prochainement remettre, à toutes les communes de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (CCBN), 2 masques « Grand public » en tissus à destination des habitants. Pour la distribution de ces protections, le Conseil Départemental s'appuiera sur les communes. Les masques seront déposés à la mairie de Grandpuits le 9 ou 10 mai. Madame le Maire se chargera de les récupérer. La distribution dans les hameaux se fera par les conseillers municipaux.

Tout sera mis en œuvre pour permettre cette distribution avant le 11 mai.

En vue de l'attribution des masques en tissus sur l'ensemble du territoire communal, tous les foyers de la commune vont recevoir un formulaire dans lequel ils devront indiquer précisément la composition de la famille (nombre d'adultes et nombre d'enfants). Le formulaire devra être retourné à la mairie pour le jeudi 7 mai au plus tard.

Seules les familles ayant répondues seront équipées.

Les résidences secondaires ne seront pas comptabilisées. En conséquence aucune distribution ne sera fait sur les résidences secondaires.

Ouverture des classes le 11 mai dans la commune d'Aubepierre / Ozouer-le-Repos

Suite à l'annonce du Gouvernement indiquant la réouverture, le 11 mai prochain, des écoles pour les élèves de Grande Section - CP et de CM2, un questionnaire a été adressé aux 77 familles afin de préciser l'intention des parents pour les enfants concernés. Nous recensons 13 enfants en Grande Section - CP et de 10 enfants en CM2.

En cas de réouverture de l'école, 27 familles ont indiqué vouloir remettre leur(s) enfant(s) à l'école, 27 familles ne le souhaitent pas et 23 familles ne sont pas prononcer franchement.

A ce jour, les consignes restent floues et difficiles à mettre en œuvre (1 mètre de distance entre les enfants, absence de contact, pas de partage de jeux ou matériel, pas de croisement entre les élèves des classes,

Pour information, certaines communes de la CCBN ne rouvriront pas leurs classes.

Par ailleurs, en cas de réouverture, **il n'y aura ni transport scolaire, ni cantine**. Les parents devront se charger individuellement du transport de leur(s) enfant(s) et prévoir un repas « pique-nique ».

Les enfants bénéficiant d'un PAI ne pourraient pas être accueilli.

Face aux difficultés de mise en œuvre de cette réouverture le 11 mai, aux aménagements qu'il faudrait prévoir dans les classes dans un délai très court, **le maire décide de ne pas permettre la réouverture des 2 classes concernées et de prendre un arrêté de suspension jusqu'à nouvel ordre. Cette décision pourrait être réétudiée à la date de 2 juin. Dans le cas contraire la réouverture ne pourra pas intervenir avant septembre 2020.**

Néanmoins, **une solution reste à l'étude : une garderie de 8h30 à 16h30 dans les locaux de l'école d'Ozouer-le-Repos. Seuls 15 enfants pourraient être accueillis.** Ils seraient répartis dans 2 classes distinctes sous la surveillance du personnel communal et apporteraient leur matériel / jeu pour la journée. Les enfants pourraient prendre leur repas du midi (fourni par les parents sous la forme de pique-nique). Ce service de garderie serait facturé aux familles à un coût qu'il reste à définir (environ 10 euros). Le calcul serait établi en fonction du quotient familial.

De nombreuses incertitudes persistent (conditions de sécurité pour la mise en œuvre, l'acceptation du personnel communal, le nombre d'enfants à accueillir, etc.). Afin d'aider le maire et son conseil municipal à se prononcer, **il convient d'en un premier temps de préciser le nombre d'enfants à accueillir. Un questionnaire sera adressé aux familles avec réponse pour le jeudi 7 juin.**

Classe de mer

La classe de mer qui devait se tenir en juin 2020 à Noirmoutier est annulée.

Le maintien de son financement dans les conditions établies initialement, à savoir la prise en charge de 50 % par la mairie, ne peut pas être assuré pour l'année 2020 – 2021. Le futur conseil municipal qui sera prochainement mis en place devra se prononcer.